Extrait du Procès-verbal du CA du 14 Décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 décembre 2022 à 18 heures.

Le Conseil d'Administration de la Société anonyme MOBILIB Société Coopérative à capital variable, dont le siège social est à Toulouse s'est réuni **en présentiel** sur convocation de son Président, adressée à chacun des administrateurs par courriel.

Sont présents :

- Aurélien TARDIVEAU, président du CA et administrateur
- Séverine TOULIS, administratrice,
- Véronique METRO, administratrice

Absents excusés :

- TOULOUSE METROPOLE, représenté par Jean-Jacques Bolzan
- MACIF, représenté par Jean-Claude Bruel, administrateur
- SMTC-Tisséo, représenté par François CHOLLET, administrateur
- FRANCE AUTOPARTAGE, représenté par Nicolas Guenro, administrateur
- Région Occitanie, représenté par Jean-Luc GIBELIN, administrateur

Ont donné pouvoir :

- Thierry BOURRET administrateur,
- Estelle POIRIER DE NARCAY, administratrice
- Stéphane MERIODEAU, administrateur

Le Conseil, ayant ainsi la présence effective ou représentée de sept membres, peut valablement délibérer. Assistent au Conseil d'Administration, sans disposer de droit de vote, Alexandre Jouaville, Directeur Général de Mobilib.
La séance est ouverte sous la présidence de M. Aurélien TARDIVEAU, Président, assisté des administrateurs en mode collaboratif, secrétaires de séance.

Le procès-verbal des délibérations du 24 novembre 2022 est lu et adopté. Puis le Conseil délibère sur les questions figurant à l'ordre du jour.

(…)

18h20 - Résolution n°5 : Changement de représentant permanent de Toulouse Métropole

Le CA prend acte de la nomination de Monsieur Jean-Jacques BOLZAN en qualité de représentant permanent de Toulouse Métropole, en lieu et place de Monsieur Jean-Michel LATTES et à effet du 20 octobre 2022. Le CA remercie Monsieur Jean-Michel LATTES pour son investissement.

Soumise au vote cette résolution est adoptée par les membres du CA.

18h22 - Résolution n°6 : Changement de représentant permanent de TISSEO Collectivités

Le CA prend acte de la nomination de Monsieur François CHOLLET en qualité de représentant permanent de TISSEO Collectivités SMTCAT, en lieu et place de Madame Marthe MARTI KHAIRALLAH et à effet du 20 octobre 2022. Le CA remercie Madame Marthe MARTI KHAIRALLAH pour son investissement.

Soumise au vote cette résolution est adoptée par les membres du CA.

(…)

22h – Fin

Le Conseil d'Administration est levé à 22h.

Résolution n°10 : Pouvoirs pour les formalités

Le CA confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Soumise au vote cette résolution est adoptée par les membres du CA.

Extrait certifié conforme au PV du 14 décembre 2022 par le Directeur Général,
Monsieur Alexandre JOUAVILLE

